



Déclaration préliminaire de l'UNSA Education au CTSD de l'Hérault
Mardi 9 février 2016

Madame La Directrice Académique,
Mesdames et Messieurs les personnels de la Direction des Services
Départementaux,
Mesdames et Messieurs Les membres du CTSD de l'Hérault,

En amont de ce Comité technique et de son examen (Avant que le Comité Technique ne débute l'examen) des mesures de carte scolaire dans le cadre de la préparation de la rentrée 2016, l'UNSA Education souligne avec satisfaction la priorité à l'enseignement primaire affichée et la reconnaissance de la situation démographique et socio-économique du département de l'Hérault. La dotation départementale de 206 postes de professeurs des écoles va dans le bon sens. Avant de commenter plus en détail cette répartition départementale, l'UNSA Education se doit de formuler plusieurs remarques de fond.

En tout premier lieu, notre fédération s'interroge sur la mise en œuvre des priorités nationales dans notre département. Les priorités à la ruralité et aux secteurs socialement défavorisés apparaissent peu dans les choix présentés. Le nombre de fermetures de classes dans les écoles rurales reste trop important, l'ouest héraultais pourtant très stigmatisé par les indicateurs socio-économiques demeure faiblement doté en postes.

En second lieu, le document présenté ce jour, propose la ventilation de 181 postes au lieu des 206 dotés par le dernier Comité Technique Académique. Au regard de la situation actuelle du département, où des contractuels doivent être recrutés en lieu et place de Professeurs des Ecoles, L'UNSA Education souhaite que ce différentiel de dotation soit présenté et explicité lors de ce comité.

En dernier lieu, la faible proportion de postes consacrés aux créations de classes et la très importante réserve constituée par plus d'une centaine de TR brigades

nous conduisent à formuler dès aujourd'hui, la demande de tenue d'un prochain CTSD avant la rentrée des classes.

C'est bien parce que la répartition de ces moyens est un acte fort de pilotage de l'enseignement primaire de notre département que l'Unsa Education ne peut que déplorer le carcan mis en place par les injonctions de Mme le Recteur concernant les clés de répartitions. Aucune création de postes pour les RASED ou les ULIS école, aucun moyen pour abonder les TR REP+, alors que les besoins du département sont reconnus par tous.

L'UNSA Education dénonce cette volonté de contourner le dialogue social et le peu de crédit apporté aux organisations syndicales qui le font vivre.

L'échelon départemental est ainsi nié au bénéfice d'une centralisation académique qui se dédouane de tout échange, les décisions se rendant, de facto, au niveau des départements...

Par cette remise en cause progressive des instances départementales et académiques, cautionnée par la soi-disant « hyper-transparence » d'une organisation syndicale, la Carte Scolaire s'apparente plus à un jeu de bonneteau dans lequel les moyens et les implantations de postes, sont ainsi décidés en amont des CT Départementaux pourtant chargés d'y travailler et d'apporter leur expertise dans l'étude des situations.

En organisation responsable et réformatrice, l'UNSA Education de l'Hérault souhaite des réponses et sera très attentive à toutes ces interrogations émanant de nos collègues.